

## PRÉAMBULE

La charte informatique a comme objectif de faire prendre conscience des risques liés à l'utilisation du système d'information par les utilisateurs<sup>1</sup> de l'ÉSAD Orléans — personnel administratif et technique/enseignants/étudiants/visiteurs/stagiaires... C'est avant tout un code de bonne conduite.

Recommandée par la CNIL<sup>2</sup>, la charte informatique est intégrée au règlement intérieur. Elle permet de préciser la responsabilité des utilisateurs et de l'administration, en accord avec la législation, afin de garantir autant que possible un bon usage des ressources informatiques et des services Internet. Elle rappelle les sanctions encourues par les éventuels contrevenants.

Tous les étudiants inscrits ou accueillis à l'ÉSAD signent implicitement l'acceptation des termes de la présente charte. L'acceptation de cette charte est également implicite pour les personnels travaillant à l'ÉSAD.

### **Le contexte et les enjeux**

Les moyens informatiques utilisés aujourd'hui par l'ÉSAD Orléans permettent une grande ouverture vers l'extérieur et sont porteurs de performances nouvelles si l'utilisation de ces moyens est pratiquée à bon escient et selon certaines règles. À l'inverse, une mauvaise utilisation peut avoir des conséquences graves (poursuites pénales pour atteintes à la propriété intellectuelle et artistique, transmissions d'informations erronées ou malveillantes, pertes de données importantes, blocage des réseaux...). Enfin, mal utilisés, ces moyens informatiques sont aussi une source de perte de temps.

Par moyens informatiques, on désigne les serveurs, stations de travail, postes de consultation, réseaux internes et externes de l'ÉSAD Orléans, les ordinateurs, fixes ou portables, tablettes ainsi que l'ensemble du parc logiciel, des bases de données, des produits multimédias ou des périphériques affectés au fonctionnement de la pédagogie comme de l'administration (liste non exhaustive).

<sup>1</sup> En dehors des règles précisées dans la présente charte, la charte informatique et le guide du bon usage de la Ville d'Orléans s'appliquent, comme indiqué actuellement dans le règlement de l'ÉSAD Orléans

<sup>2</sup> CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

## **L'objectif**

La présente charte informatique est un code de déontologie formalisant les règles légales et de sécurité, relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de l'ÉSAD Orléans : applications métiers, bureautique, messagerie, Internet, Extranet, Intranet (liste non exhaustive).

Tout manquement, selon sa gravité, est susceptible d'entraîner pour l'utilisateur des sanctions disciplinaires, et ce sans exclusion d'éventuelles actions pénales ou civiles à son encontre.

## **Le champ d'application**

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs tous statuts confondus : personnel pédagogique, technique et administratif, étudiants, stagiaires... Elle s'applique également à toute personne extérieure (visiteurs, invités...) ayant accès aux données et aux outils informatiques de l'école.

Chaque utilisateur se verra remettre un exemplaire de la présente charte à son arrivée à l'ÉSAD Orléans. Il devra en prendre connaissance et s'engager à la respecter.

## **I - LES RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION**

Les utilisateurs sont supposés adopter un comportement responsable, s'interdisant par exemple toute tentative d'accès à des données ou à des sites qui leur seraient interdits, ou des téléchargements dont l'importance pourrait gêner la fluidité du réseau.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques, ainsi que du contenu de ce qu'il affiche, télécharge ou envoie, et s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le fonctionnement du réseau. Il doit en permanence garder à l'esprit qu'il doit se porter garant de l'image de l'école.

Au même titre que pour le courrier, le téléphone ou la télécopie, chacun est responsable des messages envoyés ou reçus, et doit utiliser la messagerie dans le respect des règles élémentaires de courtoisie et de bienséance.

### **A — UTILISATION DES RESSOURCES**

Les ressources informatiques mises à disposition constituent un outil de travail.

Par ressources informatiques, on entend, les programmes, les images, les sons, vidéos, bases de données, typographies...

Chaque utilisateur doit adopter une attitude responsable et respecter les règles définies sur l'utilisation des ressources et notamment :

- Respecter l'intégrité et la confidentialité des données. Cette règle s'applique tant pour le traitement des informations que pour leur communication interne et externe.
- Ne pas perturber la disponibilité du système d'information.
- Ne pas stocker ou transmettre d'informations portant atteinte à la dignité humaine.
- Ne pas marquer les données exploitées d'annotations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits et image de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminée (loi « informatique et liberté » du 06/01/1978).
- Déclarer à la CNIL toute création de fichiers contenant des informations nominatives.

- Respecter le droit de propriété intellectuelle : ne pas reproduire et/ou ne pas diffuser de données soumises à un droit de copie non détenu, interdiction de copie de logiciel sans licence d'utilisation.
- Ne pas introduire de « ressources extérieures » matérielles ou logicielles qui pourraient porter atteinte à la sécurité du système.
- Respecter les contraintes liées à la maintenance du système.
- Ne pas masquer ou ne pas usurper son identité ou celle d'un autre.

## **B – LES SANCTIONS**

La loi, les textes réglementaires et la présente charte définissent les droits et obligations des personnes utilisant les ressources informatiques.

Tout utilisateur du système de l'ÉSAD Orléans n'ayant pas respecté la loi pourra être poursuivi pénalement.

## **II - LES POSTES INFORMATIQUES**

Cette partie a pour objectif d'établir les règles d'utilisation des postes informatiques à l'ÉSAD Orléans.

Un ensemble « matériel — système d'exploitation — logiciel » est mis à disposition de chaque utilisateur :

- Matériel : unité centrale, écran, clavier, souris...
- Système d'exploitation : Mac OSX, Windows...
- Logiciel : pack bureautique, logiciels de communication, applications spécifiques...

Le matériel informatique est fragile et nécessite que chacun en prenne soin.

Toute installation de logiciels est réservée à la personne compétente et désignée par l'ÉSAD Orléans.

Les téléchargements volumineux à l'initiative de l'utilisateur et sans l'autorisation du responsable informatique sont interdits. En effet, la fluidité du réseau à l'ÉSAD est tributaire de sa disponibilité.

Lorsqu'il quitte un poste, l'utilisateur doit systématiquement fermer les applications en cours d'utilisation.

À la fin de la journée, l'utilisateur doit quitter les applications, arrêter le système par arrêt logiciel, éteindre l'écran et l'imprimante.

L'utilisateur doit signaler tous dysfonctionnements ou anomalies auprès du service de reprographie.

L'utilisateur doit procéder régulièrement à l'élimination des fichiers non utilisés et à l'archivage dans le but de préserver la capacité de mémoire des postes de travail.

## **III – LA MESSAGERIE**

Cette partie a pour objectif d'établir les règles d'utilisation de la messagerie électronique « @esad-orleans.fr ».

L'utilisation de la messagerie est réservée à des fins pédagogiques/professionnelles.

L'utilisateur est tenu de la consulter, sauf en période d'absence pour maladie ou congés. Il doit accorder la même importance aux messages électroniques qu'aux courriers postaux ou autres documents photocopiés.

Tout courrier électronique envoyé depuis les adresses « @esad-orleans.fr » est réputé pédagogique/professionnel. Les courriers à caractère privé et personnel, publicitaire ou n'ayant pas de relation avec la vie de l'école, doivent, de manière générale, être expédiés depuis et vers une autre adresse email.

L'utilisateur s'engage à ne pas envoyer en dehors du domaine « @esad-orleans.fr » des informations confidentielles, notamment pédagogiques, sauf si cet envoi est autorisé par son enseignant ou par l'administration de l'école.

L'utilisateur soigne la qualité des informations envoyées à l'extérieur et s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits et image de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminée.

L'utilisateur signe son courriel comme suit :

— Le nom et prénom de l'expéditeur ;

— Sa classe et section ou sa fonction.

L'utilisateur doit indiquer clairement le sujet du message dans « l'objet » et dans le cas d'envois multiples, les destinataires, par exemple : « Message cours d'Anglais, à l'attention des étudiants de 1re Année »

L'utilisateur doit vérifier la liste des destinataires et respecter les circuits de l'organisation en se référant à l'annuaire disponible sur le Drive : [COMMUN/LISTES & ADRESSES](#)

L'utilisateur doit éviter de surcharger le réseau d'informations inutiles, d'envois en nombre ou de tous spams (courriers inutiles ou indésirables).

Seules les étudiant.e.s ayant été reçu.e.s au DNA ou au DNSEP conserveront leur adresse

« @esad-orleans.fr » de manière définitive.

## IV – L'INTERNET

Cette présente partie a pour objectif d'établir les règles d'utilisation de l'Internet à l'ÉSAD Orléans.

L'utilisation d'Internet à l'école est réservée à des fins liées aux activités de l'ÉSAD Orléans.

L'utilisateur s'engage lors de ses consultations Internet à ne pas se rendre sur des sites portant atteinte à la dignité humaine (pédopornographie, apologie des crimes contre l'humanité et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée...).

Le téléchargement, en tout ou partie, de données numériques soumis aux droits d'auteurs ou à la loi du copyright<sup>3</sup> (fichiers musicaux, logiciels propriétaires, etc.) est strictement interdit. Les Lois sur la propriété intellectuelle s'appliquent aux e-mails et à tout ce qui circule sur Internet.

---

<sup>3</sup> " L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. Le code de la propriété intellectuelle définit donc deux composantes au droit d'auteur.

Le stockage sur le réseau de données à caractère non « professionnel » téléchargées sur Internet est interdit.

Tout abonnement payant à un site web ou à un service via Internet doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

## V – LES BASES LÉGALES

Ce point a pour objectif d'informer les utilisateurs des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

### Les textes législatifs

**Loi du 06/01/1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cette loi a pour objet de protéger les libertés individuelles susceptibles d'être menacées par l'utilisation de l'informatique.

**Loi du 03/07/1985** relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle.

Cette loi interdit à l'utilisateur d'un logiciel toute reproduction de celui-ci autre que l'établissement d'une copie de sauvegarde.

La **directive de la CEE du 21/12/1988** sur l'harmonisation de la protection juridique des logiciels.

Elle protège les droits d'auteur, elle interdit en particulier à l'utilisateur d'un logiciel toute reproduction autre que l'établissement d'une copie de sauvegarde.

## VI – LIMITATION DES USAGES ET MODIFICATION DE LA CHARTE

En cas de non-respect des règles et modalités définies dans la présente charte, la direction de l'ÉSAD pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre des personnels, limiter les usages par mesure conservatoire. Tout abus dans l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'utilisateur à des fins extraprofessionnelles est passible de sanctions.

Le compte et les données de tout utilisateur quittant définitivement l'école peuvent être supprimés. Chacun est censé réaliser la sauvegarde de ses données avant son départ, temporaire ou définitif de l'ÉSAD Orléans.

**Le signataire est informé que cette charte peut être modifiée à tout moment. Les modifications apportées lui seront notifiées périodiquement.**

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Utilisateur des moyens informatiques et réseaux de la collectivité de l'ÉSAD  
Orléans, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la  
respecter.

Fait à ..... Le .....

Signature de l'étudiant(e)

Signature de l'ÉSAD

Le directeur

Fait en deux exemplaires :

un pour l'intéressé(e)

un pour l'ÉSAD Orléans

**Exemplaire étudiant(e)**